

Assainissement - Bassin de dépollution et de stockage Léo Lagrange - Travaux et demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le réseau d'assainissement unitaire de la Ville de Besançon est régulièrement sujet à des phénomènes de saturation et de débordement des effluents sur les chaussées ou dans les équipements publics et privés. Ces débordements sont également source de rejets en rivière par les déversoirs d'orage existants sur le réseau.

Afin, d'une part de limiter ces rejets et, d'autre part, de résoudre les problèmes d'inondations apportant de la gêne aux usagers, la Ville de Besançon recense, grâce à des études de modélisation du réseau d'assainissement, les besoins en terme de réalisation de bassins de dépollution et de stockage et de renforcement des canalisations existantes.

Ces études de modélisation conduiront à l'établissement d'un schéma directeur définissant l'ensemble des ouvrages à construire et planifiant leur réalisation.

Plusieurs bassins sont déjà en service, dont notamment les plus importants : le collecteur Nord-Ouest sous la rocade et le bassin Tristan Bernard. Les études en cours ont permis de définir des besoins de stockage importants dans le quartier Léo Lagrange. Il convient donc de construire un bassin sous le giratoire Gray/Churchill, et de renforcer les réseaux existant sur les voiries voisines.

Le projet

Le bassin Léo Lagrange, cuve enterrée en béton armé d'une cinquantaine de mètres de diamètre et d'une dizaine de mètres de profondeur, aura une capacité de stockage de 12 000 m³.

Il aura pour but de stocker les effluents et de les renvoyer dans le réseau à débit régulé, après la fin de l'évènement pluvieux et après désengorgement des réseaux situés en aval, diminuant ainsi les rejets au Doubs par les déversoirs d'orage.

Des renforcements du réseau d'assainissement existant sont nécessaires pour optimiser le fonctionnement du bassin. Il convient donc de refaire à neuf et d'augmenter la section des canalisations sur les voies suivantes :

- Avenue Léo Lagrange entre Haag et Churchill
- Rue Galilée
- Avenue de l'Observatoire entre Sainte-Claire Deville et Léo Lagrange
- Route de Gray sur environ 80 m depuis le giratoire Churchill
- Boulevard Churchill en amont du bassin sur environ 80 m.

Ces travaux d'assainissement pourraient donner lieu ultérieurement à une requalification du giratoire (programmation à définir), avec diminution du diamètre de l'anneau et aménagement des espaces ainsi libérés en partie extérieure de la nouvelle voirie. L'objectif est de faire régresser l'accidentologie élevée sur cet anneau (accrochages de faible gravité mais fréquents), la diminution du diamètre permettant de réduire les vitesses. Cet aménagement garantirait également une prise en compte sécurisée des piétons et des cycles, actuellement impossible. Enfin, l'offre de stationnement aux abords des grands équipements sportifs serait également accrue, avec éventuellement, compte tenu de la situation géographique de ce site, une fonction complémentaire de parking relais.

Le planning

Travaux préparatoires :

Suppression de la canalisation gaz traversant le giratoire : Avril 2008 (travaux GDF)

Modification des conduites d'eau potable : Juin - Août 2008

Assainissement :

Construction du bassin et des réseaux d'assainissement : A partir de l'automne 2008, durée totale 24 mois

Voirie - Espaces Verts :

Ces travaux seront réalisés après les travaux d'assainissement, selon programmation à définir. La couche de fondation du futur anneau du giratoire et le réaménagement de l'espace vert central du giratoire seront financés sur le budget assainissement, dans le cadre du rétablissement de l'aménagement après travaux.

Les estimations financières

Le coût de ces travaux d'assainissement est estimé à :

Etudes de sol :	50 000 € HT
Contrôle technique :	10 000 € HT
Coordination SPS :	5 000 € HT
Travaux :	5 000 000 € HT
Total	5 065 500 € HT

Les travaux se décomposent comme suit :

- Modifications sur réseau eau potable	150 000 € HT
- Bassin (génie civil + équipements)	4 000 000 € HT
- Réseaux en tranchée	500 000 € HT
- Couche de fondation voirie giratoire	150 000 € HT
- Aménagement espace vert centre giratoire	200 000 € HT

Les travaux de voirie et d'aménagement des espaces périphériques feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Les dépenses seront imputées au chapitre 23.2315.98005.30300 du budget Assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de construction du bassin Léo Lagrange
- autoriser M. le Maire à signer les marchés et factures à intervenir, après mise en concurrence
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau, soit une subvention et / ou une avance à définir dans le cadre d'une convention, et à signer tout acte à intervenir dans ce cadre.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2008.